

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 6 décembre 2023

sous la Présidence de Monsieur Olivier BURNET, Président

Préavis 25-2023 Plan d'affectation « Chamblandes-Dessous »

Levée des oppositions formées contre les amendements au règlement adoptés par le Conseil communal

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 25-2023 du 10 octobre 2023,

vu le rapport de la Commission d'urbanisme,

décide

1. de lever les oppositions formées à l'encontre du règlement du plan d'affectation « Chamblandes-Dessous » en approuvant les réponses de la Municipalité.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Olivier BURNET

La secrétaire

Francine MEDANA